



REGLEMENT 2021-2022 DES CHAMPIONNATS REGIONAUX AUVERGNE-RHONE-ALPES

Dériveur - Windsurf – Catamaran – Handivalide

TABLE DES MATIÈRES

1. Règles communes à tous les secteurs.....	2
1.1. Généralités.....	2
1.2. Epreuves.....	2
1.3. Titres décernés.....	3
1.4. Organisation de l'épreuve finale.....	3
2. Spécificités par séries ou secteurs.....	4
2.1. Optimist.....	4
2.2. Open Skiff.....	4
2.3. Catamaran.....	4
2.4. Dériveur.....	4
2.5. Windsurf.....	5
2.6. Handivalide.....	5
3. Annexe Recommandations aux organisateurs.....	6
3.1. Gradation.....	6
3.2. Avis de course.....	6
3.3. Instructions de course.....	6
3.4. Organisation des courses.....	6
3.5. Classements.....	7
3.6. Référent régional sur les épreuves.....	7
4. Annexe Accompagnement des Primo Régatiers & Conseillers Techniques habilités.....	8
4.1. Primo Régatiers.....	8
4.2. Conseillers techniques habilités.....	8

1. RÈGLES COMMUNES À TOUS LES SECTEURS

1.1. GÉNÉRALITÉS

Les championnats régionaux 2021-2022 sont constitués d'épreuves tout le long de l'année permettant de délivrer les titres.

La Ligue de voile Auvergne-Rhône-Alpes est la responsable des championnats régionaux.

L'organisation de chaque épreuve est déléguée par la Ligue à un club, qui en assure la responsabilité.

Chaque épreuve est inscrite au calendrier fédéral.

L'inscription d'un concurrent à une épreuve des championnats régionaux implique tacitement qu'il autorise gracieusement la FFVoile et ses partenaires (ligue, CDV, CTV, club) à utiliser son image, sa voix et sa biographie sur tous supports et pour toute utilisation tant promotionnelle, publicitaire ou commerciale pour l'ensemble du territoire français.

Des spécificités définies pour chaque championnat peuvent modifier ou compléter les règles communes.

- Catégories d'âge

Les épreuves comptant pour les championnats régionaux sont soumises au règlement fédéral concernant les catégories d'âges (voir le document fédéral).

- Champion régional

Le champion régional est le premier équipage au classement du championnat régional suite à l'épreuve finale.

1.2. EPREUVES

- Modalités d'inscription

Les inscriptions doivent être confirmées pour chaque épreuve auprès du club organisateur.

- Validation d'une épreuve.

L'épreuve est homologuée si deux courses sont validées (sauf pour les formats raids, longues distances, marathons, pour lesquels une course suffit à homologuer l'épreuve). Si plus de deux courses sont validées, plus de trois pour les Windsurf, le classement de l'épreuve sera calculé en retirant une course.

- Affichage du règlement du championnat régional

Le club organisateur affichera la page « Règles communes » et la ou les pages annexes des différents championnats concernés.

- Jauge

Les jauges fédérales de chaque classe seront prises en compte.

L'intervention des membres du comité technique (mesureurs ou jaugeurs) pourra survenir avant ou pendant l'épreuve.

1.3. TITRES DÉCERNÉS

Les championnats régionaux permettront de décerner les titres de vainqueur du championnat régional au compétiteur ou à l'équipage qui totalisera le moins de points au classement général final dans chacune des catégories.

Le classement général final dans chaque catégorie sera calculé en totalisant les points de chaque épreuve en enlevant la moins bonne.

L'épreuve finale ne pourra pas être retirée du classement général final du chps de ligue.

Dans chaque catégorie, un titre féminin sera aussi décerné ainsi que le podium pour les places de 2nd et 3^{ème}.

- Optimist Benjamin
- Optimist Minime
- Open Skiff
- Catamaran inter série toutes catégories 14 ans et +
- Catamaran inter série – de 15 ans
- RS Féva – de 15 ans
- Dériveur double médium & light inter série 14 ans et +
- Dériveur fast inter série 14 ans et +
- Dériveur solitaire ILCA 4 (ex laser 4.7)
- Dériveur solitaire ILCA 6 (ex laser radial)
- Dériveur solitaire inter série (sauf ILCA 4 et 6, et les fast solo)
- Windsurf Bic 293 - de 15 ans
- Windfoil -15 ans
- Windfoil 15 ans et +
- Challenge Wingfoil
- Quillard Handivalide
- Quillard handi par extraction du classement Quillard handivalide pour les personnes en situation de handicap

1.4. ORGANISATION DE L'ÉPREUVE FINALE.

Les modalités d'organisation de l'épreuve finale seront définies dans l'avis de course et les instructions de course, publiés sur le site de ligue

L'épreuve finale sera affectée d'un coefficient 2 au championnat.

2. SPÉCIFICITÉS PAR SÉRIES OU SECTEURS

2.1. OPTIMIST

- Classe admise : Optimist
- Conditions d'attribution des titres et podiums

Les coureurs de 15 ans dans l'année (soit nés en 2007) sont autorisés à participer aux épreuves et à l'épreuve finale mais ne peuvent se voir décerner le titre de champion régional.

- Spécificités autres

Six courses au maximum pourront être courues sur une journée (sauf pour les épreuves courues en poules).

Pour les benjamins, les préconisations de la classe sur le temps maximum sur l'eau seront appliquées

- Epreuves définies au calendrier régional (sous réserve de validation au calendrier fédéral)

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1WtyQOK-1w7PxkgzUSAU7rxtYF1ESgzozvkmFaqBTvWU/edit?usp=sharing>

2.2. OPEN SKIFF

- Classe admise : Open skiff
- Spécificités autres

Six courses au maximum pourront être courues sur une journée (sauf pour les épreuves courues en poules).

- Epreuves définies au calendrier régional (sous réserve de validation au calendrier fédéral)

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1WtyQOK-1w7PxkgzUSAU7rxtYF1ESgzozvkmFaqBTvWU/edit?usp=sharing>

2.3. CATAMARAN

- Classes admises : Tous les catamarans ayant un rating fédéral = ou < à 1,49
- Classement

Pour les inter-séries catamaran, le classement sera un classement par équipage sauf pour les solitaires.

- Spécificités autres

Six courses au maximum pourront être courues sur une journée (sauf pour les épreuves courues en poules).

Le port d'un casque de protection est OBLIGATOIRE sur les épreuves du championnat régional pour les mineurs en catamaran.

- Epreuves définies au calendrier régional (sous réserve de validation au calendrier fédéral)

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1WtyQOK-1w7PxkgzUSAU7rxtYF1ESgzozvkmFaqBTvWU/edit?usp=sharing>

2.4. DÉRIVEUR

- Classes admises :
 - RSFéva, ...
 - ICLA 4 (Ex Laser 4.7)
 - ILCA 6 (Ex laser radial)
 - Tous dériveurs solitaires sauf les supports ayant un rating fédéral dans le groupe LK (Optimist, Bug, Open Bic, ...)
 - Tous les dériveurs doubles

- Classement

Le classement des doubles sera un classement équipage.

- Spécificités autres

Six courses au maximum pourront être courues sur une journée (sauf pour les épreuves courues en poules).

- Epreuves définies au calendrier régional (sous réserve de validation au calendrier fédéral)

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1WtyQOK-1w7PxkgzUSAU7rxtYF1ESgzozvkmFaqBTvWU/edit?usp=sharing>

2.5. WINDSURF

- Classes admises :
 - Windsurf Bic 293 OD - 15ans
 - Windsurf divers à foil - 15 ans
 - Windsurf divers à foil 15 ans et +

- Spécificités

Six courses au maximum, dix pour les windsurfs foil, pourront être courues sur une journée

Matériels utilisés :

Catégorie moins de 15 ans	Bic techno 293 OD	gréement (Bic)	6,8	max
Catégorie FOIL 615 ans et 15ans et +	Jauge ouverte			

- Epreuves définies au calendrier régional (sous réserve de validation au calendrier fédéral)

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1WtyQOK-1w7PxkgzUSAU7rxtYF1ESgzozvkmFaqBTvWU/edit?usp=sharing>

2.6. HANDIVALIDE

- Classes admises : Quillardds handivalides : Mini JI, Hansa 2.3, 303, ... et toutes les classes handivalides ayant un rating fédéral ou expérimental.
- Epreuves définies au calendrier régional (sous réserve de validation au calendrier fédéral)

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1WtyQOK-1w7PxkgzUSAU7xtYF1ESgzozvkmFaqBTvWU/edit?usp=sharing>

3. ANNEXE RECOMMANDATIONS AUX ORGANISATEURS

3.1. GRADATION

Le grade conseillé pour les compétitions est 5A.

3.2. AVIS DE COURSE

Le modèle d'avis de course est à télécharger sur le site de la Ligue en le modifiant au regard des spécificités de la régates. Il est édité par le club pour être diffusé par la Ligue trois semaines avant la date de l'épreuve. *Il sera obligatoirement utilisé.*

Les séries admises à courir et à faire figurer sur l'avis de course sont celles inscrites au règlement du championnat régional. Si problème ou modification souhaitée, contacter le responsable calendrier de la Ligue.

Les horaires : 1er signal d'avertissement pour les régates d'un jour 11h30 et 14h30 pour le premier jour d'une régates se courant sur deux jours. Heure du dernier signal d'avertissement : 16 heures 30 le dernier jour.

Incorporer l'horaire du briefing avec les entraîneurs (1 h avant 1er signal).

Participation maxi conseillée aux frais techniques : **10€ par coureur** et par journée pour jeunes et étudiants sauf pour les régates avec bateaux fournis par l'organisation ; montant libre pour les adultes.

Pour les épreuves en flotte collective, sera mis en place un système de caution et de prise en charge des dégâts éventuels si prêt de bateau, avec système de check des bateaux sur l'eau ou à terre en lien avec les assurances et rachat de franchise possible.

3.3. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Courses type 2021-2024 sont proposées et à télécharger sur le site de la Ligue. Application des IC Types (qui doivent être affichées) complétées par les annexes spécifique de la régates.

Pour les inters séries doubles, les bords de portant privilégieront la navigation sans bouée de large.

Temps cible de course 30 minutes dériveurs et catamarans, 20 minutes pour les windsurfs.

Temps maxi pour une course 45 minutes pour les dériveurs et catamarans, 35 pour les windsurfs. (Sauf raids, longues distances, ...)

3.4. ORGANISATION DES COURSES

Les régates se disputeront essentiellement en inter série.

Les regroupements de ces groupes sur les départs se feront suivant le nb de bateaux inscrits.

3.5. CLASSEMENTS

Les classements sont établis avec le logiciel de régates fédéral FREG.

La sauvegarde FREG (.WDZ) de la régate sera transmise au plus vite et au plus tard le lundi suivant la régate au responsable classements de la ligue, pour le classement de sélection

Le fichier de transfert FREG (.ECH) de la régate sera posté sur le site fédéral au plus vite et au plus tard le lundi suivant la régate, pour les classements nationaux des classes, des coureurs et des clubs.

3.6. RÉFÉRENT RÉGIONAL SUR LES ÉPREUVES

- Statut

C'est interlocuteur technique privilégié du club organisateur et du corps arbitral dans la préparation et l'organisation de l'épreuve

- Missions

Interface entre les coureurs, les coachs, et les arbitres et organisateurs.

Il est le garant des choix de navigation en fonction du public de la régate et des conditions

Il coordonne les animations à terre en cas de conditions défavorables à la pratique sur l'eau

Il est :

- Sollicité par le club organisateur pour avis pour la rédaction des avis et instructions de course (Propositions de parcours selon le public et les séries, introduction d'activités à terre)
- Associé aux décisions de l'organisateur ou du CC sur les choix de parcours, les retards, les retours à terre ou annulations de courses

- Nomination

Le référent régional sera nommé par la commission sportive parmi les CT, managers, référents territoriaux ou entraîneurs, selon leur présence et disponibilité sur les épreuves

La liste sera postée sur le site de ligue et les clubs organisateurs seront informés en amont de la régate

4. ANNEXE ACCOMPAGNEMENT DES PRIMO RÉGATIERES & CONSEILLERS TECHNIQUES HABILITÉS

4.1. PRIMO RÉGATIERES

Coueurs issus des critères, championnats départementaux ou des écoles de sport des clubs.

Ces coueurs peuvent bénéficier d'une assistance technique à n'importe quel moment d'une course par un "Conseiller Technique habilité".

Un primo régatier ne pourra bénéficier d'une assistance technique au-delà d'une saison sportive.

Le statut de primo régatier sera défini par un ou des membres d'une commission technique (entraîneur référent de la série, CT de Ligue, responsable de secteur/série et président de la commission sportive).

Catégories concernées : tous supports en voile légère.

Identification coueurs : La liste des coueurs et leurs numéros de voile sera transmise avant la première course à l'organisateur, affiché sur le tableau officiel du club organisateur et signée du "Conseiller Technique Habilité" puis du président du jury et/ou du président du comité de course. (Un lycra pourra permettre une identification complémentaire).

4.2. CONSEILLERS TECHNIQUES HABILITÉS

Les conseillers techniques habilités sont des animateurs et/ou entraîneurs de clubs, cadres techniques ou référents de ligue.

Identification des "Conseillers Techniques habilités" : les bateaux "Conseillers Techniques habilités" seront identifiés si possible par un pavillon " *FFVoile ou Banque Populaire*". Le conseiller sera officiellement présenté au comité d'organisation et auprès des arbitres statuant sur l'épreuve.

Ils pourront se déplacer librement dans les zones de course.

Les actions ou interventions vers des concurrents par ces bateaux "Conseillers Techniques" ne pourront donner lieu à aucune protestation ou demande de réparation.